



MUNICIPALITÉ DE BRIGHAM

AVIS DE PROMULGATION

RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-11 AUTORISANT LE REMPLACEMENT DE L'ENTENTE RELATIVE À LA COUR MUNICIPALE COMMUNE DE LA VILLE DE COWANSVILLE

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ, par la soussignée directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe de la Municipalité, que:

Le 28 janvier 2025, le conseil de la municipalité de Brigham a adopté le *Règlement numéro 2024-11 autorisant le remplacement de l'entente relative à la cour municipale commune de la ville de Cowansville*.

L'objet de ce règlement est d'autoriser la conclusion d'une entente portant sur le remplacement de l'entente de cour commune en vigueur et d'en désigner les signataires.

L'original de ce règlement est déposé au greffe de l'hôtel de ville, 118, avenue des cèdres à Brigham. Une copie peut être demandée à l'hôtel de ville et une copie est mise sur le site web de la Municipalité pour consultation.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ à Brigham, ce 29^{ÈME} jour de janvier 2025.

La directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe,

Mme Guylaine Poudrier, OMA